

## La place des Représentants Usagers dans les Dispositifs d'Appui à la Coordination

**Avis de France Assos Santé Grand Est du 11-04-2022**

France Assos Santé Grand-Est, l'organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts, a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour intégrer les DAC et depuis a nommé des Représentants des Usagers (RU) au sein de chacun des DAC de la région Grand-Est.

Lors de cette phase de préfiguration des DAC il est considéré deux cercles d'intervenants, le premier cercle qui intègre les parties prenantes des DAC et le second cercle qui rassemble les structures partenaires.

A ce stade, France Assos Santé défend qu'il est nécessaire de permettre aux RU d'intégrer la gouvernance des DAC tout en conservant une implication du tissu associatif de chaque département dans les travaux des DAC (2e cercle). C'est une dynamique que France Assos Santé défend et s'engage à accompagner.

Les représentants des Usagers de notre mouvement portent une parole collective alimentée notamment par l'accompagnement individuel de personnes dans leurs parcours de vie, ce qui nous confère une certaine visibilité sur les points de ruptures dans les parcours et sur les nécessaires composants d'un parcours de santé sans embûche.

Les acteurs associatifs ont également une bonne connaissance du territoire, de ses ressources et de ses faiblesses.

De plus, les associations sont une des ressources du système de santé, en menant des actions d'information, d'orientation, de prévention, d'accompagnement auprès des usagers et de leurs aidants.

Enfin des Représentants des Usagers étaient déjà investis dans de nombreux PTA et réseaux de santé aujourd'hui absorbés par les DAC.

Selon les textes, il est d'ailleurs prévu que les DAC disposent d'une gouvernance assurant «la représentation équilibrée des acteurs des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, intégrant notamment des représentants des usagers, du conseil départemental et des communautés professionnelles territoriales de santé.» (Comme le stipule l'article 23 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé "Art. L. 6327-3").

Et pour cause les Représentants des Usagers proposés par France Assos Santé pourront au sein de cette gouvernance :

- 1. Apporter leurs connaissances et savoir expérientiels au fonctionnement du DAC**
- 2. Soutenir le DAC dans son rôle d'appui aux parcours complexes**
- 3. Veiller à l'amélioration du service rendu par le DAC**
- 4. S'appuyer sur le DAC pour documenter les ruptures de parcours**

**Contact :** Esther MUNERELLE – Coordinatrice Régionale – 06 25 47 32 05 – [emunerelle@france-assos-sante.org](mailto:emunerelle@france-assos-sante.org)

